



**Association reconnue d'Intérêt général et  
agrée au niveau national par le Ministère de la Santé et des Solidarités**

Association Loi 1901 n° W 0173004806

site internet certifié HONCode : <http://www.fibromyalgie-france.org>

réseaux sociaux : <http://affinitiz.com/network/reseaux.fibromyalgie.france>

32, rue de Laghouat - 75018 Paris - ☎ 01 43 31 47 02

[fibromyalgie.france@wanadoo.fr](mailto:fibromyalgie.france@wanadoo.fr)

*Communiqué de presse*

**Jusqu'à maintenant, la fibromyalgie affectait un nombre estimé de 3 à 6% de la population mondiale.**

**Or les nouveaux critères de diagnostic proposés par l'American College of Rheumatology (A.C.R.) pourraient conduire à une augmentation considérable des cas de fibromyalgiques diagnostiqués qui pourraient alors doubler voire tripler.**

### **Qu'est-ce que cela va changer en France ?**

Une étude portant sur 829 personnes atteintes de la fibromyalgie a permis à l'American College of Rheumatology (A.C.R.) de proposer de nouveaux critères de diagnostic.

L'A.C.R. reconnaît que la douleur n'est pas le seul symptôme de la fibromyalgie, d'autant que celle-ci fluctue dans le temps et en intensité.

Par ailleurs, l'unique critère des 18 « tender points » ne permet pas de mesurer efficacement la sévérité des symptômes ou bien encore l'efficacité des traitements.

Du fait de ses différentes limites, le test des 18 points douloureux va être remplacé par un score évaluant la sévérité des différents symptômes tels que nausée, maux de tête, colopathies fonctionnelles, vertiges, etc...

La fatigue importante, les troubles du sommeil et les troubles cognitifs ressentis par les patients sont maintenant aussi pris en considération.

### **La parole des malades fibromyalgiques est enfin entendue !**

Ces nouveaux critères apportent une fiabilité de diagnostic de 88%.

Les médecins généralistes, peu à l'aise avec la recherche des « 18 points », vont pouvoir plus facilement diagnostiquer la fibromyalgie.

### **Une explosion de cas annoncée comme l'affirme Robert Katz, MD (Chicago) ?**

Qu'est ce que cela va changer en France ?

Il semblerait bien qu'en France les troubles associés soient pris en compte par le corps médical formé au diagnostic de la fibromyalgie (rhumatologues, neurologues, algologues entre autres).

- Cependant, si grâce à ces nouveaux critères les médecins généralistes vont être en mesure de mieux diagnostiquer une fibromyalgie, l'explosion de cas annoncée par Robert Katz, MD, Université de Chicago, va-t-elle **permettre une prise de conscience que la douleur chronique est un véritable problème de santé publique et un enjeu de société ?**

- Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, (alerté par nos soins depuis 2008 sur le nombre de fibromyalgiques concernés, dont de jeunes adultes) et Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la Santé vont-ils **enfin prendre toute la mesure de la perte d'autonomie et de qualité de vie du patient fibromyalgique sévèrement atteint (\*) et déployer des moyens pour aider les professionnels du médico-social** à assurer une meilleure prise en charge ?
- Le Gouvernement va-t-il être **sensibilisé au fait que seul un diagnostic précoce et des actions d'information, de formation, de prévention et d'éducation thérapeutique du patient peuvent éviter toute chronicité et stopper ainsi cette évolution ?**

Pour mémoire, le nombre de fibromyalgiques jusqu'alors estimés (prévalence de 2%) était de 1 600 000 français et 14 millions d'européens (voir actions européennes : <http://fibromyalgieeurope.wordpress.com/> ).

*Références* : publication A.C.R.

(\*) une enquête sur ce point précis va être bientôt proposée aux fibromyalgiques sur notre site internet

*Contact* :

Carole Robert, Présidente de Fibromyalgie France

06 ...

Site internet : <http://www.fibromyalgie-france.org>

La fibromyalgie est un syndrome reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 1992, classifié en rhumatologie, et comme entité clinique à part entière par l'Académie Nationale de Médecine. Plus récemment, après l'adoption par le Parlement européen d'une Déclaration Ecrite, la Commissaire européenne à la santé a reconnu la fibromyalgie comme maladie grave conduisant au handicap. La fibromyalgie se caractérise par des douleurs chroniques rebelles et une grande fatigue et de nombreux troubles associés. Ce syndrome toucherait près de 3% de la population. Il demeure difficile à prendre en charge et une mobilisation des malades est essentielle.

Fibromyalgie France est une association nationale, reconnue d'intérêt général et agréée au niveau national et, à ce titre, représentant des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Fibromyalgie France est membre d'un CISS, de l'A.F.L.A.R. et de l'E.N.F.A. : Réseau européen d'associations nationales de fibromyalgiques – European Network of Fibromyalgia Associations